



Fonds social régional

Garantir l'égalité des chances, faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et réussir sa vie en société sont des missions de l'Ecole. La Région Normandie ambitionne d'accompagner chaque lycéen dans cette voie de la réussite en visant à réduire les effets des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire à travers le dispositif Fonds Social Régional.

Objectifs

Le Fonds social Régional vient en complément et après épuisement des fonds soés par le Ministère de l'Education Nationale et des aides octroyées par le CROUS.

ce dispositif vise à accompagner les familles en difficultés financières afin de faciliter le règlement, **en attribuant aux lycées**, une aide financière pour les frais des lycéens concernant :

- De restauration et d'hébergement,
- De transport du domicile vers le lieu de scolarisation, excepté les transports dits de confort (utilisation d'un véhicule personnel),
- De santé ou de mutuelle à travers un accompagnement des jeunes en situation de « rupture familiale » sur saisine des services sociaux ou des établissements.

Bénéficiaires

Les familles de lycéens et des élèves de BTS/CPGE scolarisés dans les lycées publics ou privés et en Maison Familiale et Rurale du territoire normand.

Caractéristiques de l'aide

L'Etablissement fait parvenir aux services de la Région, la ou les factures en mentionnant le restant à charge après déduction de toutes les aides (bourses, Fonds Social Lycéen, participation des familles), dès lors que les ressources n'excèdent pas 250% du montant du Revenu de Solidarité Active.

L'aide régionale sera allouée à l'établissement et portera sur la totalité de la demande.

Contacts

Contacts

Service Coordination et Accompagnement des Etablissements

Direction des Lycées de Normandie

Service Coordination et Accompagnement des Etablissements

NEVEU Fabrice

02 32 76 37 74

fabrice.neveu@normandie.fr